



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17<sup>e</sup> séance du mardi 26 mai 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Eliane Aubert, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/57 de la Municipalité, du 19 décembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'200'000.- pour financer les travaux relatifs à la revalorisation du parc de Montbenon ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Romain Felli et consorts « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-six mai deux mil vingt.

La présidente :



Le secrétaire :